

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

#### Délibération N° 2023-16

L'an deux mille vingt-trois, mardi 04 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19                      Présents : 13                      Votants : 17

**Présents** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Cristel RINCENT, Pierre SANS.

**Absents représentés** : Sylvie LEONELLI (pouvoir à M. CAMES) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES), Julie SORLI (Mme ARNOULT), Marie-Claude BLAD (pouvoir à M.BREMAND).

**Absents ou excusés** : Jean-Marie FREU, Frédéric DOLE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe CAMES.

#### OBJET DE LA DELIBERATION Vote des taux d'imposition 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pasturel, Adjoint aux finances. Ce dernier donne connaissance au Conseil Municipal des taux d'imposition 2022 et expose les prévisions d'augmentation des bases pour l'année 2023. Compte tenu de ces éléments, il propose de maintenir à l'identique les taux du foncier bâti et du foncier non bâti, en raison de l'augmentation de 7,1% des bases foncières décidée par l'Etat.  
La taxe d'habitation ne s'applique désormais qu'aux résidences secondaires.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de maintenir à l'identique les taux du foncier bâti et du foncier non bâti, ainsi que de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

**Vote pour** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Pascale FLAGEL, Cristel RINCENT, Pierre SANS, Sylvie LEONELLI (pouvoir à M. CAMES) , Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES), Julie SORLI (Mme ARNOULT), Marie-Claude BLAD (pouvoir à M.BREMAND).

**Vote contre** :

**Abstention** :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à chaque fois à l'unanimité, des membres présents ou représentés, avec 17 voix pour décide, sans modification des taux précédemment en vigueur :

- **DE RETENIR** les taux suivants pour l'année 2023 :
  - 40,7 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
  - 57,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
  - 21,20% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)

# MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20230404-2023\_16-DE



FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,  
Jean-Philippe CAMES



Le présent document a été :  
Publié sur le site internet le : **11 AVR. 2023**  
Notifié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982  
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

*Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.*

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE  
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : [secretariat@mairie-auzielle.fr](mailto:secretariat@mairie-auzielle.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.